



Note de présentation brève et synthétique du Compte financier Unique (CFU) et du budget primitif

Budget principal et budgets annexes

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être mise en ligne sur le site de la commune et jointe au Budget. Cette note répond donc à cette obligation.

Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande à l'accueil de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

I. Les éléments de contexte

1.1. Le contexte budgétaire

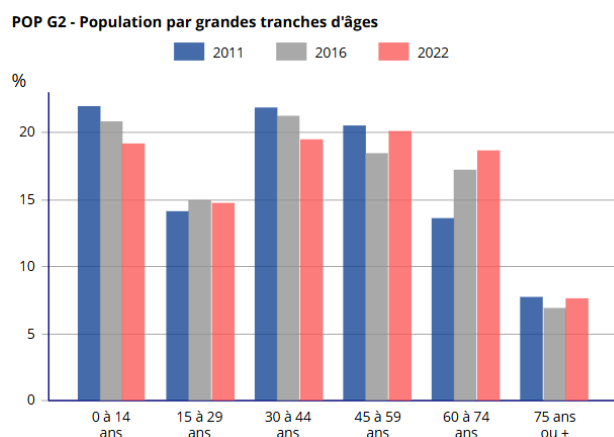
Le contexte budgétaire de la commune devra faire face à une rigueur amplifiée : les dotations de l'Etat diminuent sensiblement, ne permettant pas d'absorber l'augmentation des charges courantes due à l'inflation.

Les efforts engagés et constatés en 2025 pour la maîtrise des dépenses seront poursuivis cette année. Sont ainsi visées l'optimisation des dépenses RH et l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

1.2. L'évolution de la population

Les derniers chiffres de l'INSEE affichent une population totale de 1 102 habitants (selon populations de référence au 1^{er} janvier 2023).

La population par grandes tranches d'âges est répartie comme suit :



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

Le recensement effectué en 2024 permettra d'actualiser les chiffres.

1.3. Les priorités du budget : contenir les dépenses malgré les éléments intangibles du budget et proposer des investissements structurants

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La volonté politique des élus en matière de gestion du personnel est de maîtriser la masse salariale en répartissant les charges de travail différemment tout en maintenant un service public de qualité et adapté aux besoins des administrés. Une réorganisation des missions et de la durée hebdomadaire de travail des agents a donc été entreprise, ces dernières années, sans que cela ne crée un besoin supplémentaire en personnel pour la commune.

Malgré une masse salariale constante, les charges salariales continuent à augmenter : augmentation du SMIC, augmentation du taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL, mise en place d'une participation pour la prévoyance des agents...).

Coté fluides, la commune continue à entreprendre des travaux d'investissement pour limiter les dépenses de fonctionnement : après le passage en leds de l'éclairage public, lancement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec mise en place d'un réseau de chaleur à géothermie verticale.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2022, le choix des élus a été de limiter l'augmentation des taux d'imposition à 1 % concernant la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la taxe d'habitation.

Une augmentation des recettes reste nécessaire pour permettre à la commune d'autofinancer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les élus souhaitent poursuivre la mise en œuvre des projets engagés.

Le capital restant dû des emprunts concernant :

- le budget principal est de 537 964,27 €, soit 132 140,97 € de remboursement (capital et intérêt) prévu en 2026 ;
- le budget annexe assainissement est de 339 018,30 €, soit 36 620,35 € de remboursement (capital et intérêt) prévu en 2026.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible sur les projets d'investissement.

II. Notions de base en comptabilité publique

Budget = "acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune" (Art. L. 2311-1 CGCT)

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes. Ces budgets annexes rassemblent les recettes et les dépenses liées à certains services spécialisés comme l'assainissement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'eau...

La commune de Sillé le Philippe se compose d'un **budget principal** et de deux budgets annexes : le **budget assainissement** et le **budget CCAS**.

Chaque budget est établi et voté pour une année civile : le maire doit préparer chaque année un projet de budget pour l'année suivante. Toutes les recettes et toutes les dépenses prévues et autorisées du 1^{er} janvier au 31 décembre doivent être regroupées dans un document unique. Toutes les dépenses et les recettes doivent être inscrites au budget dans leur intégralité et sans modification (interdit de compenser une dépense par une recette).

DOCUMENTS PREVISIONNELS

Le budget Primitif (BP) : c'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. C'est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. C'est l'acte juridique qui autorise à procéder aux dépenses et aux encaissements. Aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget.

C'est aussi un acte politique et démocratique car il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposées par le Maire et votées par le Conseil Municipal.

Son vote doit être effectué au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Les décisions Modificatives (DM) : S'agissant d'un budget prévisionnel, certaines adaptations pourront être effectuées en cours d'année. Le Conseil Municipal votera alors ces adaptations sous forme de DM. Les DM permettent de corriger le BP sous réserve de respecter l'équilibre budgétaire.

DOCUMENTS D'EXECUTION

Le Compte Financier Unique (CFU) : Le CFU rassemble les données d'exécution budgétaire et patrimoniale du budget principal et des budgets annexes. Ce document commun à l'ordonnateur (le maire) et au comptable retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (Restes à Réaliser).

Le CFU est donc le bilan financier de la commune qui permet de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

Il doit être voté par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin.

Le budget primitif et le CFU du budget principal et des budgets annexes se composent de deux sections :

- la **section de fonctionnement** qui regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- la **section d'investissement** qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

III. Compte Financier Unique (CFU) 2025

3.1. Budget principal

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Principales dépenses et recettes de la section **fonctionnement** en 2025 :

	CA2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
DEPENSES						
Chap. 011 - Charges à caractère général	193 662,63 €	295 377,20 €	221 731,31 €	75,07%	14,49%	29,95%
Chap. 012 - Charges de personnel	358 008,61 €	410 858,70 €	349 537,19 €	85,07%	-2,37%	47,21%
Chap. 014 - Atténuation de produits (écritures d'ordre entre sections) (014)	63 293,00 €	65 120,00 €	64 294,00 €	98,73%	1,58%	8,68%
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	94 813,35 €	102 190,11 €	93 316,95 €	91,32%	-1,58%	12,60%
Chap. 66 - Charges financières courante	5 063,14 €	4 506,84 €	3 957,07 €	87,80%	-21,85%	0,53%
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	813,02 €	1 000,00 €	15,50 €	1,55%	-98,09%	0,00%
Chap. 68 - Dotations aux amortissements	81,00 €	70,00 €	69,86 €	99,80%	-13,75%	0,01%
Total dépenses réelles de fonctionnement	715 734,75 €	879 122,85 €	732 921,88 €	83,37%	2,40%	98,99%
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	955 388,89 €	0,00 €			
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	2 164,20 €	0,00 €	7 500,00 €			
Total dépenses d'ordre	2 164,20 €	955 388,89 €	7 500,00 €	0,79%	246,55%	1,01%
Total dépenses de fonctionnement	717 898,95 €	1 834 511,74 €	740 421,88 €	40,36%	3,14%	100%
RECETTES						
Chap. 013 Atténuation de charges (écritures d'ordre entre sections)	21 945,98 €	8 100,00 €	21 972,85 €	271,27%	0,12%	1,19%
Chap. 70 - Produits de service	88 626,81 €	96 634,00 €	94 121,67 €	97,40%	6,20%	5,08%
Chap. 73 - Impôts et taxes	72 485,51 €	68 762,00 €	65 906,47 €	95,85%	-9,08%	3,56%
Chap. 731 - Fiscalité locale	510 014,00 €	518 606,00 €	515 792,00 €	99,46%	1,13%	27,86%
Chap. 74 - Dotations et participation de l'état	235 992,38 €	236 105,00 €	232 638,82 €	98,53%	-1,42%	12,57%
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	21 767,29 €	9 242,15 €	16 224,57 €	175,55%	-25,46%	0,88%
Chap. 77 - Produits exceptionnels	90,00 €	300,00 €	7 765,08 €	2588,36%	8527,87%	0,42%
Chap. 78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	57,71 €	0,00 €	0,00 €		-100,00%	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	950 979,68 €	937 749,15 €	954 421,46 €	101,78%	0,36%	51,56%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	2 757,75 €	0,00 €	0,00 €			
Total recettes d'ordre	2 757,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	0,00%
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	860 924,11 €	896 762,59 €	896 762,59 €		4,16%	48,44%
Total recettes de fonctionnement	1 814 661,54 €	1 834 511,74 €	1 851 184,05 €	100,91%	2,01%	100,00%

Résultat de la section Fonctionnement : + 1 110 762,17 €

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (732 921,88 €) exécutées à 83,37 % se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général**

Elles représentent 29,95 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en augmentation de 14,49 % par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique notamment par l'inflation.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 73 490 €.
- Les services extérieurs dont contrats et prestations de services pour 50 548 € (abonnement ATESART, hébergement logiciels, apprentissage de la natation pour les élèves de l'école, Scolarest pour les repas de la cantine...), contrats de maintenance (9 432 €), assurances (13 404 €)...
- Les autres services extérieurs dont honoraires (309 €), les frais de publicité, publications et relations publiques (10 619 €), les frais postaux et de télécommunications (6 689 €)...
- Les taxes foncières pour 656 €.

- **Les charges de personnel**

Elles représentent 47,21 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles ont diminué de 2,37 % par rapport à 2024.

Une réorganisation des missions et de la durée hebdomadaire de travail des agents a été entreprise, ces dernières années, sans que cela ne crée de besoin supplémentaire en personnel pour la commune.

- **Les atténuations de produits**

Elles représentent 8,68 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. Une augmentation de 1,58 % par rapport à 2024

est à noter. Elle résulte d'une augmentation des montants de dégrèvements de la Taxe foncière en faveur des jeunes agriculteurs et de la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **Les autres charges de gestion courante**

Elles représentent 12,60 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 1,58 % par rapport à 2024. Cela s'explique par la diminution de la subvention versée au CCAS (- 1 000 €) et qu'aucune créance n'a été admise en non-valeur.

- **Les charges financières courantes**

Elles représentent 0,53 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 21,85 % par rapport à 2024 en raison de la diminution des intérêts de la dette.

- **Les charges exceptionnelles**

D'un montant de 15,50 €, elles correspondent à un titre annulé sur exercices antérieurs.

- **Les dotations aux amortissements et dépréciations**

D'un montant de 69,86 €, elles correspondent à un titre de plus de 2 ans non encaissé à ce jour.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (954 421,46 €) exécutées à 101,78 % se composent des chapitres suivants :

- **Les atténuations de charges**

Elles représentent 1,19 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 0,12 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par une légère augmentation des remboursements sur rémunération du personnel occasionnée par de nombreux arrêts maladie.

- **Les produits des services**

Ils représentent 5,08 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 6,20 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation annuelle des tarifs (repas de la cantine scolaire...), de vente de plusieurs concessions de cimetière, de la refacturation des charges de personnel au budget annexe assainissement...

- **Les impôts et taxes**

Ils représentent 3,56 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 9,08 % par rapport à 2024. Cette diminution est liée à la diminution des montants du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et des fonds départementaux versés à la commune.

- **La fiscalité locale**

Elle représente 27,86 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmente de 1,13 % par rapport à 2024.

Les taux ont été augmentés de 1 % entre 2024 et 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,77 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,31 % ;
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 25,02 %.

- **Les dotations, subventions et participations**

Elles représentent 12,57 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 1,42 % par rapport à 2024 en raison de la diminution de la dotation nationale de péréquation, des allocations compensatrices...

- **Les autres produits de gestion courante**

Ils représentent 0,88 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 25,46 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par la disparition des loyers concernant deux logements communaux et une diminution des locations de la salle polyvalente. En effet, pour limiter le coût énergétique, la salle polyvalente n'est plus louée aux particuliers sur la période hivernale (01/11 au 30/04).

- **Les produits exceptionnels**

Ils représentent 0,42 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 8 527,87 % par rapport à 2024, en raison de la cession du tracteur mutualisé à la commune de Torcé en Vallée.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement de la commune est donc de 1 110 762,17 €.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement correspond aux acquisitions de biens et matériels durables, aux travaux d'infrastructures, aux remboursements en capital des emprunts... Ce sont les dépenses qui procurent un bien durable et qui entrent dans le patrimoine de la commune avec pour effet de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître.

Principales dépenses et recettes de la section investissement en 2025 :

	CA2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
DEPENSES						
Chap. 016 - Emprunts et dettes assimilées	128 131,83 €	133 249,77 €	128 860,90 €	96,71%	0,57%	33,86%
Chap. 020 - Immobilisations incorporelles	8 532,00 €	80 000,00 €	10 042,19 €	12,55%	17,70%	2,64%
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	10 172,94 €	10 172,94 €	100,00%		2,67%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	103 309,16 €	670 315,33 €	82 035,12 €	12,24%	-20,59%	21,55%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	1 134 345,00 €	0,00 €	0,00%		
Chap. 26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00%		
op. 146 - Voirie	40 759,19 €	112 372,01 €	4 872,01 €	4,34%	-88,05%	1,28%
op. 149 - Enfouissement réseaux	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00%		
op. 154 - Ecole	8 586,14 €	19 526,28 €	2 526,28 €	12,94%	-70,58%	0,66%
op. 156 - Mairie	9 192,01 €	29 086,52 €	7 061,27 €	24,28%	-23,18%	1,86%
op. 158 - Cantine	5 351,89 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	0,00%
Total dépenses réelles d'investissement	303 862,22 €	2 197 267,85 €	245 570,71 €	11,18%	-19,18%	64,52%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)	166 748,89 €	135 050,84 €	135 050,84 €			35,48%
Total dépenses d'ordre	166 748,89 €	135 050,84 €	135 050,84 €	100,00%	-19,01%	35,48%
Total dépenses d'investissement	470 611,11 €	2 332 318,69 €	380 621,55 €	16,32%	-19,12%	100%

RECETTES						
Chap. 010 - Dotations, fonds divers et réserves	55 394,25 €	15 030,00 €	13 673,53 €	90,97%	-75,32%	5,90%
10-1068 Affectation résultat	232 708,13 €	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%	-14,06%	86,23%
Chap. 13 - Subventions d'équipement	44 708,69 €	693 464,85 €	4 761,46 €	0,69%	-89,35%	2,05%
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	585,00 €	438 062,95 €	0,00 €	0,00%	-100,00%	0,00%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	30 372,00 €	0,00 €	0,00%		0,00%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €			2,59%
Total recettes réelles d'investissement	333 396,07 €	1 376 929,80 €	224 434,99 €	16,30%	-32,68%	96,77%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	2 164,20 €	0,00 €	7 500,00 €			
Chap. 041 - Opérations Patrimoniales						
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	955 388,89 €	0,00 €			
Total recettes d'ordre	2 164,20 €	955 388,89 €	7 500,00 €	0,79%	246,55%	3,23%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)						
Total recettes d'investissement	335 560,27 €	2 332 318,69 €	231 934,99 €	9,94%	-30,88%	100,00%

Résultat de la section Investissement : - 148 686,56 €

Les dépenses réelles d'investissement (245 570,71 €) exécutées à 11,18 % se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Ils représentent 33,86 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 0,57 % par rapport à 2024.

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles représentent 2,64 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent aux frais d'études concernant deux projets en cours : la création d'une aire de jeux pour enfants et la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

- **Les subventions d'équipement versées**

Elles représentent 2,67 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement.

D'un montant de 10 172,94 €, elles correspondent aux subventions 2024 et 2025 versées par la commune à l'EHPAD AMICIE de Montfort le Gesnois pour la réalisation de travaux de restructuration et d'humanisation.

- **Les immobilisations corporelles (hors opération)**

Elles représentent 21,55 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 20,59 % par rapport à 2024. Cette diminution est due à la préemption en 2024 du logement situé 8 rue Principale.

- **Les opérations d'équipements**

Elles représentent 3,80 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent par rapport à 2024. Les principales dépenses d'équipements pour un montant de 14 459,56 € concernent :

- L'acquisition d'un radar pédagogique mobile ;
- L'installation de kits de chasse d'eau dans les sanitaires de l'école ;
- Les logiciels métier (gestion cimetièrre, connecteurs divers...) ;
- La création d'un nouveau site internet ;
- L'acquisition d'un téléphone portable professionnel pour la secrétaire générale de mairie.

Les recettes réelles d'investissement (224 434,99 €) exécutées à 16,30 % se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves**

Le chapitre représente 92,13 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminue de 89,37 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du montant de l'affectation du résultat et de la TVA perçue.

- **Les subventions d'équipement**

Elles représentent 2,05 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et diminuent de 89,35 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique du fait que 514 069 € de subventions attribuées figurent en RAR sur 2026. Pour financer ses investissements, la commune mobilise des subventions de l'Etat, de la Région, du Département... à chaque fois que cela est possible.

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Cela correspond à un montant simulé d'emprunt nous permettant d'arriver à l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Montant variable selon les années.

CONCLUSION

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 332 318,69 €	937 749,15 €	3 270 067,84 €
	Recettes réalisées	231 934,99 €	954 421,46 €	1 186 356,45 €
	Restes à Réaliser (RAR)	514 069,00 €	0,00 €	514 069,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 197 267,85 €	1 834 511,74 €	4 031 779,59 €
	Dépenses réalisées	245 570,71 €	740 421,88 €	985 992,59 €
	Restes à Réaliser (RAR)	294 704,32 €	0,00 €	294 704,32 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-13 635,72 €	213 999,58 €	200 363,86 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-135 050,84 €	896 762,59 €	761 711,75 €
Solde (Investissement) ou résultats de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	-148 686,56 €	1 110 762,17 €	962 075,61 €
Différence entre les RAR	RAR (+/-)	219 364,68 €	0,00 €	219 364,68 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	70 678,12 €	1 110 762,17 €	1 181 440,29 €

Les résultats cumulés du budget général (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2025 sont les suivants :

- **Fonctionnement : 1 110 762,17 €**
- **Investissement : 70 678,12 €**

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat d'exécution de fonctionnement :	1 110 762,17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (hors RAR) :	- 148 686,56 €
Solde des RAR :	219 364,68 €
⇒ Soit un excédent global :	70 678,12 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 1 110 762,17 €, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au c/1068 de l'exercice 2026 un montant de 300 000 €, d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 810 762,17 € et en report d'investissement (D001) un montant de 148 686,56 €.

PRINCIPAUX RATIOS

	Ratio de la collectivité	Ratio d'alerte
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute <i>Épargne brute. Différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.</i>	214 069,44 €	
CAF nette <i>Fonds de roulement. La CAF nette vient compléter les ressources d'investissement du budget. Dans le cas d'une collectivité en capacité de financement, la CAF nette servira à alimenter la trésorerie et par conséquent le fonds de roulement, en vue de financer les projets futurs.</i>	85 358,54 €	
Encours de dettes sur CAF <i>Capacité de désendettement = Dettes financières / Capacité d'autofinancement.</i>	2,45	7,00
Encours de dettes sur produits de fonctionnement	0,61	2,00
Encours de dettes par habitant	4 777 €	
Fonds de roulement net global en nombre de jours de charges de fonctionnement	543	60
Ratio de rigidité <i>Il mesure le rapport entre la somme des Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts et le total des Produits de Fonctionnement. Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses.</i>	42,78 %	55,00 %
Coefficient d'autofinancement courant <i>Il mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et remboursé la dette.</i>	0,90	1,00
Taux de CAF brute	24,87 %	8,00 %

3.2. Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT

Principales dépenses et recettes de la section **fonctionnement** en 2025 :

	CA2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
DEPENSES						
Chap. 011 - Charges à caractère général	4 314,08 €	8 400,00 €	930,49 €	11,08%	-78,43%	1,34%
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 985,12 €	6 000,00 €	5 998,08 €	99,97%	100,93%	8,65%
Chap. 66 - Charges financières	21 187,43 €	20 236,60 €	20 236,60 €	100,00%	-4,49%	29,19%
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	2 320,00 €	2 318,26 €	99,93%		3,34%
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	198,00 €	0,00 €	0,00%		
Total dépenses réelles de fonctionnement	28 486,63 €	37 154,60 €	29 483,43 €	79,35%	3,50%	42,53%
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement		157 861,69 €				
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	38 564,87 €	39 836,87 €	39 836,87 €			
Total dépenses d'ordre	38 564,87 €	197 698,56 €	39 836,87 €	20,15%	3,30%	57,47%
Total dépenses de fonctionnement	67 051,50 €	234 853,16 €	69 320,30 €	29,52%	3,38%	100,00%
RECETTES						
Chap. 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	26 637,27 €	45 700,00 €	94 937,21 €	207,74%	256,41%	33,73%
Chap. 74 - Subvention d'exploitation	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00%		
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	41,34 €	100,00 €	0,00 €	0,00%		
Chap. 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00%		
Total recettes réelles de fonctionnement	26 678,61 €	48 300,00 €	94 937,21 €	196,56%	255,86%	33,73%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	13 673,90 €	13 673,90 €	13 673,90 €			
Total recettes d'ordre	13 673,90 €	13 673,90 €	13 673,90 €	0,00%	0,00%	4,86%
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	199 578,25 €	172 879,26 €	172 879,26 €			
Total recettes de fonctionnement	239 930,76 €	234 853,16 €	281 490,37 €	119,86%	17,32%	100,00%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (29 483,43 €) exécutées à 79,35 % se composent des chapitres suivants :

- Les charges à caractère général

Elles représentent 1,34 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- Les honoraires pour 547 € : convention SATESE avec le Département.
- La publicité 385 € correspondant aux frais de publication du marché public pour le lancement du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

- Les charges de personnel et frais assimilés

Elles représentent 8,65 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles ont augmenté de 100,93 % par rapport à 2024. Cela correspond au temps de travail passé d'un agent administratif sur le budget assainissement. Cette refacturation du temps de travail passé en assainissement n'a été intégrée au budget que depuis 2024.

- Les charges financières

Elles représentent 29,19 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 4,49 % par rapport à 2024 en raison de la diminution des intérêts de la dette.

- Les charges exceptionnelles

D'un montant de 2 318,26 €, elles correspondent au montant de la TVA du reversement de la surtaxe communale assainissement pour le 1^{er} semestre 2024.

Suite à une erreur matérielle, une régularisation a dû être effectuée car le budget assainissement n'est plus assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (94 937,21 €) exécutées à 196,56 % se composent des chapitres suivants :

- Le vente de prestations de services

Ce chapitre correspond aux sommes encaissées au titre des taxes de raccordement et aux redevances d'assainissement.

Ils représentent 33,73 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 256,41 % par rapport à 2024 en raison de l'augmentation des tarifs de l'assainissement collectif réévalués lors de la mise en place de la nouvelle convention de Délégation de Service Public Assainissement au 1^{er} janvier 2024.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'autofinancement pour l'assainissement est de 212 170,07 €.

INVESTISSEMENT

Principales dépenses et recettes de la section investissement en 2025 :

	CA2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
DEPENSES						
Chap. 016 - Emprunts et dettes assimilées	15 454,17 €	16 348,87 €	16 348,87 €	100,00%	5,79%	26,09%
Chap. 020 - Immobilisations incorporelles	6 360,00 €	65 000,00 €	32 651,85 €	50,23%	413,39%	52,10%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	349 374,67 €	0,00 €	0,00%		
Chap. 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00%		
Total dépenses réelles d'investissement	21 814,17 €	436 723,54 €	49 000,72 €	11,22%	124,63%	78,18%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	13 673,90 €	13 673,90 €	13 673,90 €			
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)						0,00%
Total dépenses d'ordre	13 673,90 €	13 673,90 €	13 673,90 €	100,00%	0,00%	21,82%
Total dépenses d'investissement	35 488,07 €	450 397,44 €	62 674,62 €	13,92%	76,61%	100,00%

RECETTES						
Chap. 13 - Subventions d'investissement	0,00 €	30 000,00 €	10 102,80 €	33,68%		3,71%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total recettes réelles d'investissement	0,00 €	30 000,00 €	10 102,80 €	33,68%		3,71%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	38 564,87 €	39 836,87 €	39 836,87 €			
Chap. 041 - Opérations Patrimoniales						
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		157 861,69 €				
Total recettes d'ordre	38 564,87 €	197 698,56 €	39 836,87 €	20,15%	3,30%	14,61%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)	219 622,08 €	222 698,88 €	222 698,88 €			
Total recettes d'investissement	258 186,95 €	450 397,44 €	272 638,55 €	60,53%	5,60%	100,00%

Résultat de la section Investissement : + 209 963,93 €

Les dépenses réelles d'investissement (49 000,72 €) exécutées à 11,22 % se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Ils représentent 26,09 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 5,79 % par rapport à 2024. Cela correspond à 16 348,87 € de remboursement du capital de la dette pour l'année 2025.

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles représentent 52,10 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent au démarrage de l'étude diagnostique du système d'assainissement communal et la réalisation du Schema Directeur d'Assainissement (SDA).

Les recettes réelles d'investissement (39 836,57 €) exécutées à 20,15 % se composent des chapitres suivants :

- **Les subventions d'investissement**

Le chapitre représente 3,71 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et correspond à l'acompte d'une subvention de l'Agence de l'eau pour le SDA. Le solde de cette subvention attribuée figure en RAR sur 2026.

CONCLUSION

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	227 698,56 €	61 973,90 €	289 672,46 €
	Recettes réalisées	49 939,67 €	108 611,11 €	158 550,78 €
	Restes à Réaliser (RAR)	19 897,20 €	0,00 €	19 897,20 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	450 397,44 €	234 853,16 €	685 250,60 €
	Dépenses réalisées	62 674,62 €	69 320,30 €	131 994,92 €
	Restes à Réaliser (RAR)	23 930,55 €	0,00 €	23 930,55 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-12 734,95 €	39 290,81 €	26 555,86 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	222 698,88 €	172 879,26 €	395 578,14 €
Solde (Investissement) ou résultats de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)	209 963,93 €	212 170,07 €	422 134,00 €
Différence entre les RAR	RAR (+/-)	-4 033,35 €	0,00 €	-4 033,35 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	205 930,58 €	212 170,07 €	418 100,65 €

Les résultats cumulés du budget annexe assainissement (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2025 sont les suivants :

- **Fonctionnement : 212 170,07 €**
- **Investissement : 205 930,58 €**

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat d'exécution de fonctionnement :	212 170,07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (hors RAR) :	209 963,93 €
Solde des RAR :	- 4 033,35 €
⇒ Soit un excédent global :	205 930,58 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 212 170,07 €, le Conseil Municipal a décidé d'affecter au c/1068 de l'exercice 2026 un montant de 0 €, d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 212 170,07 € et en report d'investissement (R001) un montant de 209 963,93 €.

PRINCIPAUX RATIOS

	Ratio de la collectivité	Ratio d'alerte
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute <i>Épargne brute. Différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.</i>	65 453,78 €	
CAF nette <i>Fonds de roulement. La CAF nette vient compléter les ressources d'investissement du budget. Dans le cas d'une collectivité en capacité de financement, la CAF nette servira à alimenter la trésorerie et par conséquent le fonds de roulement, en vue de financer les projets futurs.</i>	49 104,91 €	

3.3. Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le budget CCAS n'est constitué que de la section fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

Principales dépenses et recettes de la section **fonctionnement** en 2025 :

	CA2024	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution	Evolution	Poids en %
DEPENSES						
Chap. 011 - Charges à caractère général	2 570,00 €	5 000,00 €	3 290,00 €	65,80%	28,02%	85,08%
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	76,00 €	254,00 €	80,00 €	31,50%	5,26%	2,07%
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	315,00 €	3 433,59 €	497,08 €	14,48%	57,80%	12,85%
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 961,00 €	8 687,59 €	3 867,08 €	44,51%	30,60%	100,00%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections						
Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Total dépenses de fonctionnement	2 961,00 €	8 687,59 €	3 867,08 €	44,51%	30,60%	100%
RECETTES						
Chap. 74 - Dotations et participations	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	100,00%	-20,00%	46,04%
Total recettes réelles de fonctionnement	5 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	100,00%	-20,00%	46,04%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections						
Total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%		
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	2 648,59 €	4 687,59 €	4 687,59 €			
Total recettes de fonctionnement	7 648,59 €	8 687,59 €	8 687,59 €	100,00%	13,58%	100,00%
Résultat de la section Fonctionnement : + 4 820,51 €						

Les **dépenses réelles de fonctionnement** (3 867,08 €) exécutées à 44,51 % se composent des chapitres suivants :

- Les charges à caractère général

Elles représentent 85,08 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 28,02 % par rapport à 2024. Ces charges regroupent l'organisation du Banquet des Aînés 2025, les bons de Noël distribués aux Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune à utiliser chez les commerçants de la commune...

- Les charges de personnel et frais assimilés

Elles représentent 2,07 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 5,26 % par rapport à 2024. Cela correspond à la cotisation annuelle URSSAF des membres bénévoles.

- Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 12,85 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 57,80 % par rapport à 2024. Cela correspond au versement d'aides sociales.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (4 000 €) exécutées à 100 % se composent des chapitres suivants :

- Les dotations et participations

Ce chapitre correspond à la subvention versée par la commune pour permettre au CCAS de fonctionner. Elle représente 46,04 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement.

L'autofinancement du CCAS est de 4 820,51 €.

CONCLUSION

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale		4 000,00 €	4 000,00 €
	Recettes réalisées		4 000,00 €	4 000,00 €
	Restes à Réaliser (RAR)		0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale		8 687,59 €	8 687,59 €
	Dépenses réalisées		3 867,08 €	3 867,08 €
	Restes à Réaliser (RAR)		0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		132,92 €	132,92 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)		4 687,59 €	4 687,59 €
Solde (Investissement) ou résultats de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit (+/-)		4 820,51 €	4 820,51 €
Différence entre les RAR	RAR (+/-)		0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit		4 820,51 €	4 820,51 €

Les résultats cumulés du budget annexe CCAS (intégrant les reports d'excédent et les Restes à Réaliser en investissement) pour l'année 2025 sont les suivants :

- **Fonctionnement : 4 820,51 €**

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat d'exécution de fonctionnement : 4 820,51 €

Solde d'exécution de la section d'investissement (hors RAR) : 0 €

Solde des RAR : 0 €

⇒ Soit un **excédent global** : **4 820,51 €**

Compte tenu du résultat de fonctionnement à reporter pour un montant de 4 820,51 €, le CCAS a décidé d'affecter au c/1068 de l'exercice 2026 un montant de 0 €, d'inscrire en report de fonctionnement (R002) un montant de 4 820,51 € et en report d'investissement (R001) un montant de 0 €.

IV. Budget primitif 2026

4.1. Budget principal

LA FISCALITE

Pour 2026, le Conseil Municipal a fait le choix d'augmenter les taux d'imposition de 1 %.

Sur la commune, la fiscalité pour 2026 est la suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,77 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,31 % ;
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 25,02 % ;

Le produit attendu pour l'année 2026 de la fiscalité directe locale s'élève à **483 266 €** (2025 : 483 266 €). A cette somme s'ajoute **236 546 €** d'allocation compensatrice liée à des abattements ou exonérations décidés par l'Etat.

Lors du transfert de compétence à la Communauté de communes Le Gesnois bilurien, il a été convenu que la commune percevrait, en compensation de la fiscalité d'entreprise transférée, une attribution de compensation de 16 897 € et un FPIC de 20 508 € pour la section de fonctionnement.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal du 6 mars 2026 a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant attribué
Commune	
C.C.A.S. SILLE LE PHILIPPE	4000,00 €
Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP)	260,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
FDGON de Sillé le Philippe	400,00 €
Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE)	2000,00 €
Section U.N.C. A.F.N.	800,00 €
Souvenir Français	900,00 €
TOTAL =	4760,00 €
Hors commune	
Asso Conciliateurs de justice de la Cour d'Angers	200,00 €
CIDFF 72	165,30 €
Comice agricole du Gesnois	110,20 €
Ligue défense des animaux de la Sarthe	503,70 €
Restaurant du Coeur	132,00
TOTAL =	1 111,20 €
TOTAL =	5 871,20 €

LE BUDGET PREVISIONNEL

Les efforts engagés et constatés en 2025 pour la maîtrise des dépenses seront poursuivis cette année. Sont ainsi visées l'optimisation des dépenses RH et l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 011 - Charges à caractère général	295 377,20 €	296 355,96 €	0,33%	17,03%
Chap. 012 - Charges de personnel	410 858,70 €	371 535,01 €	-9,57%	21,35%
Chap. 014 - Atténuation de produits (écritures d'ordre entre sections) (014)	65 120,00 €	65 120,00 €	0,00%	3,74%
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	102 190,11 €	107 249,95 €	4,95%	6,16%
Chap. 66 - Charges financières courante	4 506,84 €	3 342,22 €	-25,84%	0,19%
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%	0,06%
Chap. 68 - Dotations aux amortissements	70,00 €	70,00 €	0,00%	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	879 122,85 €	844 673,14 €	-3,92%	48,53%
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	955 388,89 €	885 673,30 €		
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	0,00 €	10 172,94 €		
Total dépenses d'ordre	955 388,89 €	895 846,24 €	-6,23%	51,47%
Total dépenses de fonctionnement	1 834 511,74 €	1 740 519,38 €	-5,12%	100,00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 013 Atténuation de charges (écritures d'ordre entre sections)	8 100,00 €	10 100,00 €	24,69%	0,58%
Chap. 70 - Produits de service	96 634,00 €	94 400,00 €	-2,31%	5,42%
Chap. 73 - Impôts et taxes	68 762,00 €	65 904,00 €	-4,16%	3,79%
Chap. 731 - Fiscalité locale	518 606,00 €	518 209,21 €	-0,08%	29,77%
Chap. 74 - Dotations et participation de l'état	236 105,00 €	232 624,00 €	-1,47%	13,37%
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	9 242,15 €	8 220,00 €	-11,06%	0,47%
Chap. 77 - Produits exceptionnels	300,00 €	300,00 €	0,00%	0,02%
Total recettes réelles de fonctionnement	937 749,15 €	929 757,21 €	-0,85%	53,42%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	0,00 €	0,00 €		
Total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €		0,00%
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	896 762,59 €	810 761,17 €	-9,59%	46,58%
Total recettes de fonctionnement	1 834 511,74 €	1 740 518,38 €	-5,12%	100,00%

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	133 249,77 €	130 303,75 €	-2,21%	5,05%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	103 798,13 €	29,75%	4,03%
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	10 172,94 €	5 086,47 €	-50,00%	0,20%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles (hors opération)	670 315,33 €	597 715,46 €	-10,83%	23,18%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	1 134 345,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
Chap. 26 - Participations et créances rattachées à des participations	200,00 €	200,00 €	0,00%	0,01%
op. 146 - Voirie	112 372,01 €	169 700,60 €	51,02%	6,58%
op. 149 - Enfouissement réseaux	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	0,19%
op. 154 - Ecole	19 526,28 €	22 350,63 €	14,46%	0,87%
op. 156 - Mairie	29 086,52 €	36 024,42 €	23,85%	1,40%
op. 158 - Cantine	3 000,00 €	3 565,40 €	18,85%	0,14%
op. 160 - Géothermie	0,00 €	1 237 971,00 €		48,02%
Total dépenses réelles d'investissement	2 197 267,85 €	2 311 715,86 €	5,21%	89,67%
Chap. 041 - Opérations Patrimoniales	0,00 €	117 722,00 €		
Total dépenses d'ordre	0,00 €	117 722,00 €		4,57%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)	135 050,84 €	148 686,56 €	10,10%	5,77%
Total dépenses d'investissement	2 332 318,69 €	2 578 124,42 €	10,54%	100,00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 010 - Dotations, fonds divers et réserves	15 030,00 €	13 528,49 €	-9,99%	0,52%
10-1068 Affectation résultat	200 000,00 €	300 000,00 €	50,00%	11,64%
Chap. 13 - Subventions d'équipement	693 464,85 €	695 569,00 €	0,30%	26,98%
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	438 062,95 €	555 458,69 €	26,80%	21,55%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	30 372,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €		
Total recettes réelles d'investissement	1 376 929,80 €	1 564 556,18 €	13,63%	60,69%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections		10 172,94 €		
Chap. 041 - Opérations Patrimoniales		117 722,00 €		
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	955 388,89 €	885 673,30 €		
Total recettes d'ordre	955 388,89 €	1 013 568,24 €	6,09%	39,31%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)				
Total recettes d'investissement	2 332 318,69 €	2 578 124,42 €	10,54%	100,00%

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 1 740 519,38 €.

Les dépenses réelles fonctionnement diminuent de 5,12 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- Les charges à caractère général

Elles représentent 17,03 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont en augmentation de 0,33 % par rapport à 2025. Cette augmentation a été provisionnée pour faire face à une augmentation des tarifs de fluides, contrats...

Il convient de rappeler que ce chapitre comprend des provisions qui ne sont pas toujours réalisées.

Il est composé des principaux postes suivants :

- Les fluides et divers achats de fournitures pour 108 058 €.
- Les services extérieurs pour 155 300 € dont contrats et prestations de services (abonnement ATESART, hébergement logiciels, apprentissage de la natation pour les élèves de l'école, Scolarest pour les repas de la cantine...) (58 000 €), contrats de maintenance (15 000 €), assurances (15 800 €)...
- Les autres services extérieurs pour 31 498 € dont honoraires (3 000 €), les frais de publicité, publications et relations publiques (12 000 €), les frais postaux et de télécommunications (7 200 €)...
- Les taxes foncières pour 1 500 €...

- Les charges de personnels

Elles représentent 21,35 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles ont diminué de 9,57 % par rapport à 2025. Le total des effectifs de la commune est passé de 15 à 14 agents. Un agent titulaire a été licencié fin 2025 pour inaptitude définitive à toutes fonctions.

- Les atténuations de produits

Elles représentent 3,74 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et sont essentiellement constituées des attributions de compensation versées aux communes. N'ayant pas encore reçu les chiffres au moment du vote, les montants provisionnés sont identiques à 2025.

- Les autres charges de gestion courante

Elles représentent 6,16 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 4,95 % par rapport à 2025. Cela s'explique par la hausse des contributions : indemnités de fonction et des cotisations retraite des élus, cotisations sécurité sociale, service incendie, subventions versées aux associations...

- Les charges financières courantes

Elles représentent 0,19 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 25,84 % par rapport à 2025 en raison de la diminution des intérêts de la dette.

- Les charges exceptionnelles

Elles représentent 0,06 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et correspondent aux titres annulés sur exercices antérieurs.

- Les dotations aux amortissements et dépréciations

Elles correspondent aux provisions si des titres de plus de 2 ans non encaissés à ce jour doivent être annulés.

La recettes réelles fonctionnement diminuent de 0,85 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- Les atténuations de charges

Elles représentent 0,58 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et concernent les remboursements sur rémunération du personnel.

- Les produits des services

Ils représentent 5,42 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 2,31 % par rapport à 2025.

- Les impôts et taxes

Ils représentent 3,79 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 4,16 % par rapport à 2025. Le chapitre reprend les montants à hauteur du réalisé 2025.

- **La fiscalité locale**

Elle représente 29,77 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminue de 0,08 % par rapport à 2025. Le chapitre reprend les montants à hauteur du réalisé 2025 * 0,5 %.

- **Les dotations, subventions et participations**

Elles représentent 13,37 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 1,47 % par rapport à 2025. Le chapitre reprend les montants à hauteur du réalisé 2025. Il comprend la dotation nationale de péréquation, des allocations compensatrices...

- **Les autres produits de gestion courante**

Ils représentent 0,47 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et diminuent de 11,06 % par rapport à 2025. Elle comprend le loyer du 8 rue Principale, les locations de la salle polyvalente, les taxations pour dépôts sauvages et divagation d'animaux...

- **Les produits exceptionnels**

Ils représentent 0,06 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 2 578 124,42 €.

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 10,54 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Ils représentent 5,05 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 2,21 % par rapport à 2025.

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles représentent 4,03 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 29,75 % par rapport à 2025. Elles correspondent principalement aux frais du maître d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

- **Les subventions d'équipement versées**

Elles représentent 0,20 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement.

D'un montant de 5 086,47 €, elles correspondent à la subvention 2026 versée par la commune à l'EHPAD AMICIE de Montfort le Gesnois pour la réalisation de travaux de restructuration et d'humanisation.

- **Les immobilisations corporelles (hors opération)**

Elles représentent 23,18 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et diminuent de 10,83 % par rapport à 2025. Ce chapitre comprend des provisions qui ne sont pas toujours réalisées.

Il regroupe les principales dépenses d'équipements sans opération :

- Acquisition de terrains dans les Courtils ;
- Aménagement paysager de l'aire de jeux pour enfants ;
- Restauration des vitraux et des abat-sons de l'église ;
- Rénovation électrique et autres des logements communaux ;
- Acquisition de décorations de Noël ;
- Changement de bornes incendie ;
- Achat de matériel pour le service technique...

- **Les opérations d'équipements**

Elles représentent 57,20 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 772,63 % par rapport à 2025. Cette augmentation est due à la création d'une nouvelle opération "Géothermie" nécessaire pour provisionner le montant des travaux concernant le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Les principales dépenses d'équipements pour un montant de 1 474 612,05 € concernent :

- La réfection de voies communales (99 527 €) et installation de panneaux de signalisation (7 674 €) ;
- L'installation d'une éventuelle vidéoprotection ;
- L'enfouissement de réseaux (5 000 €) ;
- Les achats et réparations concernant l'école (22 200 €) ;
- Les achats et réparations concernant la mairie (16 845 €) ;
- Les achats et réparations concernant la cantine scolaire (3 200 €) ;

- La rénovation énergétique des bâtiments communaux (1 237 971 €).

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 10,54 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations, fonds divers et réserves**

Le chapitre représente 12,16 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmente de 40,01 % par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du montant de l'affectation du résultat 2025.

- **Les subventions d'équipement**

Elles représentent 26,98 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et augmentent de 0,30 % par rapport à 2025. Cette augmentation s'explique du fait que 514 069 € de subventions attribuées figurent en RAR 2025. De plus, plusieurs subventions concernant la réfection de voirie, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la rénovation des vitraux et abat-sons de l'église... en attente d'attribution, ont été provisionnées (ADVC, Amendes de Police, Fond chaleur, DETR...).

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Cela correspond à un montant simulé d'emprunt nous permettant d'arriver à l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Montant variable selon les années.

4.2. Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 291 343,97 €.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 011 - Charges à caractère général	8 400,00 €	64 800,00 €	671,43%	22,24%
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00 €	7 000,00 €	16,67%	2,40%
Chap. 66 - Charges financières	20 236,60 €	19 453,66 €	-3,87%	6,68%
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	2 320,00 €	1 000,00 €	-56,90%	0,34%
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	198,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	37 154,60 €	92 253,66 €	148,30%	31,66%
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	157 861,69 €	159 253,44 €		
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	39 836,87 €	39 836,87 €		
Total dépenses d'ordre	197 698,56 €	199 090,31 €	0,70%	68,34%
Total dépenses de fonctionnement	234 853,16 €	291 343,97 €	24,05%	100,00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de services	45 700,00 €	63 300,00 €	38,51%	21,73%
Chap. 74 - Subvention d'exploitation	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%	0,69%
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,03%
Chap. 77 - Produits exceptionnels	500,00 €	100,00 €	-80,00%	0,03%
Total recettes réelles de fonctionnement	48 300,00 €	65 500,00 €	35,61%	22,48%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections	13 673,90 €	13 673,90 €		
Total recettes d'ordre	13 673,90 €	13 673,90 €		4,69%
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	172 879,26 €	212 170,07 €	22,73%	72,82%
Total recettes de fonctionnement	234 853,16 €	291 343,97 €	24,05%	100,00%

INVESTISSEMENT				
DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	16 348,87 €	17 300,10 €	5,82%	4,00%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	56 000,00 €	-13,85%	12,94%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	349 374,67 €	34 930,55 €	-90,00%	8,07%
Chap. 23 - Immobilisations en cours	6 000,00 €	310 722,89 €	5078,71%	71,82%
Total dépenses réelles d'investissement	436 723,54 €	418 953,54 €	-4,07%	96,84%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	13 673,90 €	13 673,90 €		
Total dépenses d'ordre	13 673,90 €	13 673,90 €		3,16%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Déficit)				
Total dépenses d'investissement	450 397,44 €	432 627,44 €	-3,95%	100,00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 13 - Subventions d'investissement	30 000,00 €	23 573,20 €	-21,42%	5,45%
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		0,00%
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00%
Total recettes réelles d'investissement	30 000,00 €	23 573,20 €	-21,42%	5,45%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de sections à sections	39 836,87 €	39 836,87 €		
Chap. 041 - Opérations Patrimoniales				
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	157 861,69 €	159 253,44 €		
Total recettes d'ordre	197 698,56 €	199 090,31 €	0,70%	46,02%
Chap. 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Excédent)	222 698,88 €	209 963,93 €		
Total recettes d'investissement	450 397,44 €	432 627,44 €	-3,95%	100,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 24,05 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- Les charges à caractère général

Elles représentent 22,24 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement.

Le chapitre est composé des principaux postes suivants :

- L'entretien et la réparation des réseaux (50 000 €) ;
- La mission d'assistance à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) (1 800 €) ;
- La publicité concernant le lancement de marchés publics pour de futurs travaux (2 000 €)...

- **Les charges de personnels et frais assimilés**

Elles représentent 2,40 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement. Elles ont augmenté de 16,67 % par rapport à 2025. Cela correspond au temps de travail passé par un agent administratif sur l'assainissement et facturé au budget principal.

- **Les charges financières**

Elles représentent 6,68 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 3,87 % par rapport à 2025 en raison de la diminution des intérêts de la dette.

- **Les charges exceptionnelles**

Une provision de 1 000 € est prévue.

Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent de 35,61 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Le vente de prestations de services**

Ce chapitre correspond aux sommes encaissées au titre des taxes de raccordement et aux redevances d'assainissement.

Elles représentent 21,73 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement et augmentent de 38,51 % par rapport à 2025.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 432 627,44 €.

Les **dépenses réelles d'investissement** diminuent de 3,95 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les emprunts et dettes assimilées**

Ils représentent 4 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et augmentent de 5,82 % par rapport à 2025. Cela correspond à 17 300,10 € de remboursement du capital de la dette pour l'année 2026.

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles représentent 12,94 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement et correspondent à l'étude diagnostique du système d'assainissement communal et la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA).

- **Les immobilisations corporelles**

Elles représentent 8,07 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement. Une provision de 56 000 € a été faite pour l'acquisition de matériel ou divers travaux à réaliser sur la lagune de Chanteloup et la station d'épuration.

- **Les immobilisations en cours**

Elles représentent 71,82 % de l'ensemble des dépenses de la section d'investissement. Cette provision a été faite pour entreprendre les travaux nécessaires après la réalisation du SDA.

Les **recettes réelles d'investissement** diminuent de 3,95 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les subventions d'investissement**

Elles représentent 5,45 % de l'ensemble des recettes de la section d'investissement et correspondent au solde de la subvention de l'Agence de l'eau pour le SDA qui figure en RAR 2025.

4.3. Budget Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 291 343,97 €.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	4 500,00 €	-10,00%	51,02%
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	254,00 €	400,00 €	57,48%	4,53%
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	3 433,59 €	3 920,51 €	14,18%	44,45%
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 687,59 €	8 820,51 €	1,53%	100,00%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections				
Total dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €		0,00%
Total dépenses de fonctionnement	8 687,59 €	8 820,51 €	1,53%	100,00%

RECETTES	BP 2025	BP 2026	Evolution	Poids en %
Chap. 74 - Subvention d'exploitation	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	45,35%
Total recettes réelles de fonctionnement	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%	45,35%
Chap. 042 - Opérations d'ordre de sections à sections				
Total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €		0,00%
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	4 687,59 €	4 820,51 €	2,84%	54,65%
Total recettes de fonctionnement	8 687,59 €	8 820,51 €	1,53%	100,00%

La [dépenses réelles de fonctionnement](#) augmentent de 1,53 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les charges à caractère général**

Elles représentent 51,02 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et diminuent de 10 % par rapport à 2025. Ces charges regroupent l'organisation du Banquet des Aînés 2026, les bons de Noël distribués aux Silléens de 70 ans et plus, inscrits sur les listes électorales et résidant sur la commune à utiliser chez les commerçants de la commune...

- **Les charges de personnels et frais assimilés**

Elles représentent 4,53 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 57,48 % par rapport à 2025. Cela correspond à la cotisation annuelle URSSAF des membres bénévoles et aux frais de l'animateur du Banquet des Aînés 2026.

- **Les autres charges de gestion courante**

Elles représentent 44,45 % de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement et augmentent de 14,18 % par rapport à 2025. Ce sont des provisions qui permettront d'attribuer des aides sociales si besoin.

Les [recettes réelles de fonctionnement](#) augmentent de 1,53 % de BP à BP et se composent des chapitres suivants :

- **Les dotations et participations**

Ce chapitre correspond à la subvention versée par la commune pour permettre au CCAS de fonctionner. Elle représente 45,35 % de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement. Elle est identique à celle versée en 2025.